

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 95

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Gréasque - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2020 - Tranche 2016 - Modification du Contrat Départemental
de Développement et d'Aménagement 2013/2014

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2020 envisagé par la commune de Gréasque, pour lequel elle sollicite une aide du Département des Bouches-du-Rhône, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Ce programme 2016/2020 représente une dépense subventionnable globale de 5.743.998 € HT dont 3.013.998 € HT pour la tranche 2016.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes :

- **EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

La commune a construit une nouvelle école élémentaire, avenue du 8 mai 1945, mise en service à la rentrée de septembre 2013. Il apparaît que sur le site du nouvel équipement, il est possible d'agrandir les locaux et ainsi de regrouper l'ensemble des enfants scolarisés sur les deux écoles élémentaires de la commune.

L'extension porterait sur 5 classes supplémentaires et des locaux annexes adaptés (circulations, préau, sanitaires). La surface globale serait d'environ 500 m².

Par ailleurs, dans la même logique de regroupement des infrastructures dédiées aux enfants, un restaurant scolaire serait construit derrière l'école actuelle et annexé aux équipements sportifs projetés (gymnase et salles d'activités).

Ce projet permettra d'éviter les déplacements journaliers des enfants et améliorera la qualité des repas aujourd'hui fournis en liaison froide par un prestataire extérieur.

Le restaurant scolaire, y compris les espaces techniques et ceux dévolus au personnel, porterait sur une surface d'environ 400 m².

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2017, est estimé à 2.700.000 € HT, dont 1.700.000 € HT pour la tranche 2016.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 540.000 € de la Métropole.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.620.000 €, dont 1.020.000 € pour la tranche 2016.

- **ACQUISITION FONCIERE POUR L'INSTALLATION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU CCFF**

La commune envisage le déplacement de ses services techniques afin de libérer le foncier d'une superficie de 5 000 m² situé au cœur d'une zone urbanisée, à proximité immédiate du vieux village et ainsi procéder à une opération d'aménagement de logements sociaux.

Les ateliers seraient déplacés dans la zone d'activités des Pradeaux, sur un foncier de 2 752 m² comprenant les parcelles AB 60, 61, 62, 72 et 73. S'agissant de locaux aménagés pour des activités de menuiserie, leur agencement est adapté au fonctionnement de services techniques et nécessite peu de travaux.

Par ailleurs, la municipalité prévoit d'installer ultérieurement sur le site le Comité Communal de prévention des Feux de Forêt (CCFF). Ainsi, leurs locaux actuels situés au Puits Hély d'Oissel feront l'objet d'un important projet de développement dans le cadre de la promotion du tourisme industriel.

L'acquisition foncière ainsi que les travaux d'aménagement, prévus en 2016 et 2018, sont estimés à 1.400.000 € HT, dont 1.270.000 € HT pour la tranche 2016.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 280.000 € de la Métropole.

La subvention départementale pourrait s'élever à 840.000 €, dont 762.000 € pour la tranche 2016.

- **MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS**

Faisant le constat d'un parc informatique vieillissant et inadapté aux nouveaux moyens de communication, la commune projette de renouveler une partie de ses installations informatiques sur les sites distants de l'hôtel de ville : crèche, centre de loisirs, services techniques, écoles, police municipale.

Par ailleurs, le câblage des bâtiments municipaux sera entièrement réhabilité et de nouveaux équipements de communication seront mis en place afin d'améliorer l'information et la communication des citoyens (installation d'une borne interactive et de panneaux électroniques d'informations).

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2018, est estimé à 143.998 € HT, dont 43.998 € HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 86.399 €, dont 26.399 € pour la tranche 2016.

OPERATIONS PREVUES A PARTIR DE 2017

- **REHABILITATION DU COURS FERRER ET AMENAGEMENT DES VOIES ET ESPACES PUBLICS DU CENTRE DU VILLAGE**

La commune a élaboré dans un premier temps un projet de requalification du cours Ferrer.

En complément, des études prévoient également l'aménagement des espaces publics adjacents, de manière à assurer une homogénéité dans le traitement du centre du village.

Ainsi, le projet est élargi à l'avenue Emile Zola qui traverse le village, à la place des Martyrs qui abrite le monument aux morts et à la place Félix Lescure, qui dessert les commerces de proximité et l'église de la commune.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2020, est estimé à 1.500.000 € HT.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2020 s'élève à 5.743.998 € HT, réparti comme suit :

– Extension de l'école élémentaire et création d'un restaurant scolaire.....	2.700.000 € H.T.
– Acquisition foncière pour les locaux des services techniques et du CCFF	1.400.000 € H.T.
– Modernisation des services publics	143.998 € H.T.
– Réhabilitation du cours Ferrer et aménagement des espaces publics du centre-village	1.500.000 € HT.
TOTAL	5.743.998 € H.T.

L'échéancier est le suivant :

- 2016 : 3.013.998 € HT
- 2017 : 1.100.000 € HT
- 2018 : 630.000 € HT
- 2019 : 676.800 € HT
- 2020 : 323.200 € HT

La participation globale du Conseil Départemental pourrait être fixée à 3.446.399 €, pour ce programme 2016/2020, dont 1.808.399 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Modification du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2013 – 2014

Par décision du 3 juin 2013, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement 2013/2014 avec la commune de Gréasque, pour la réalisation d'un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 1.712.891 € HT pour une subvention totale de 1.027.735 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2013) a fait l'objet d'une subvention de 327.051 € pour un programme de travaux de 545.085 € HT, lors de la Commission Permanente du 3 juin 2013.

Suite à des changements d'échéanciers et de projets, la commune souhaite modifier le contrat en le ramenant à une année (2013). Ainsi, la subvention départementale allouée au titre du contrat 2013 est fixée à 327.051 € pour une dépense subventionnable ramenée à 545.085 € HT.

Cette diminution de la subvention départementale globale allouée au titre du contrat 2013 entraîne un désengagement de 700.684 €.

Est présenté en annexe 2 au présent rapport un tableau modificatif du contrat 2013 qui annule et remplace celui adopté lors du vote de la tranche 2013 par la Commission Permanente du 3 juin 2013.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Gréasque pour les années 2016-2020,

- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 3.446.399 € sur un programme de travaux de 5.743.998 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune de Gréasque une subvention de 1.808.399 €, sur une dépense subventionnable de 3.013.998 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2020 conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016 10127V dont la dotation est suffisante ;

- acter la modification du contrat départemental de développement et d'aménagement 2013 passé avec la commune de Gréasque ramenant la subvention globale à 327.051 €, pour une dépense subventionnable de 545.085 € HT, conformément à l'annexe 2,
- désengager au titre de l'AP contrats 2013 (2013-10127S) un montant de 700.684 €

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver les montants des affectations, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 10127 V	55.330.000 €	0 €	3.446.399 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610127			
dont IB	204.71.204141	1.330.000 €	0 €	86.399 €
	204.71.204142	54.000.000 €	0 €	3.360.000 €
1 ^{ère} Commission Permanente votant une affectation sur cette AP				

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2013 – 10127 S	49.273.570 €	49.273.570 €	- 700.684 €
Détail nouvelle affectation OPERATION	201310127			
dont IB	204.71.204141	465.774 €	465.774 €	
	204.71.204142	48.807.796 €	48.807.796 €	- 700.684 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 19/12/2014 N° des délibérations concernées : 194, 200				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL